



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 27 février 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 14 février 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence de M. Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Carine Florent, Eric Monchicourt, Lætitia Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, David Belurier, Agathe Mahmoudi, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, et Eddy Zdziech, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.
Présents 26 / 33 Pouvoirs : 05 / 33	
Votants 31 / 33	
Secrétaire de séance Véronique Hubert	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Annette Bramme à Jean-Paul Birembaut, Florian Renard à Micheline Wannepain, Marie-Louise Nassar à Carine Florent, André Couplet à Lætitia Millecamp jusqu'à son arrivée avant la délibération D2023.01.10, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Émeline Kessler à Sylvia Potier
	Absent (es) excusés (es) : Absent (es) : Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2023.01.12	Signature de la Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Considérant la proposition de la CAF à développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

Considérant la couverture de la Convention Territoriale Globale, dans la plupart des cas, des domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Considérant l'engagement qui vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Vu la délibération numéro 2022.06.18 intitulée Signature de la convention territoriale globale de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut qui a été refusée à l'unanimité par le Conseil municipal en sa réunion du 15 décembre 2022

Considérant la présentation au maire des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement) aux maires permettant de disposer des informations nécessaires à la délibération de ce jour,

Considérant que la signature des documents est une condition financière pour maintenir les financements du Contrat Enfance Jeunesse qui arrivent à échéance le 31.12.2022 par le biais des bonus territoires,

Considérant que cette signature est sous réserve d'une contractualisation validée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet rétroactif au 01/01/2023, sous réserve d'une contractualisation validée à l'échelle de l'agglomération de la porte du Hainaut

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 07 mars 2023 Transmis et reçu en préfecture le 07 mars 2023 Publié le 07 mars 2023
--